

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS
Crédit Agricole / « Gagnez un voyage à New York »

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, société coopérative à capital variable, siège social : 4 rue Louis Braille, 35136 Saint-Jacques de la Lande, 775 590 847 RCS RENNES

ET

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan, société coopérative à capital variable, siège social : Avenue de Keranguen, 56956 VANNES CEDEX 9 – 777 903 816 RCS VANNES – Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07.022.976.

organisent du 1^{er} juin au 30 septembre 2016, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Gagnez un voyage à New York »

Article 1

Le jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il se déroulera du 1^{er} juin au 30 septembre 2016, et est ouvert à toute personne physique ayant plus de 18 ans et moins de 30 ans. La participation à ce jeu, établi conformément à la réglementation particulière édictée par le droit français actuellement en vigueur, est limitée aux personnes résidant sur le territoire français afin de respecter les interdictions éventuelles prévues par les autres états.

Article 2

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1, pourra participer au tirage au sort toute personne physique ayant plus de 18 ans. Il est gratuit et sans obligation d'achat et n'est pas ouvert aux membres du personnel du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ainsi que leur famille : ascendants et descendants directs vivants ou non sous leur toit.

Article 3

Pour participer au présent jeu-concours, chaque participant devra répondre aux 3 questions du quiz sur le site dédié : https://ca-bretagne.fr/minisites/JEUNES/jeu_concours/index.html

En cas de réponse erronée, le joueur en sera informé. Il est nécessaire de cocher les 3 bonnes réponses pour pouvoir passer à l'étape suivante.

A l'issue du quiz, le joueur pourra choisir entre :

- Participer simplement au tirage au sort
- Multiplier ses chances par 2 en partageant le jeu sur Facebook
- Multiplier ses chances par 3 en prenant rendez-vous avec un conseiller Crédit Agricole.

Article 4

Une seule participation est autorisée. En cas de pluralité pour le même joueur, sa participation sera annulée de plein droit.

Article 5

Le tirage au sort informatisé, parmi toutes les participations, aura lieu le lundi 3 octobre 2016.

Les gagnants seront informés par téléphone avant le 16 octobre 2016. Les lots seront remis en agence Crédit Agricole, en Ille-et-Vilaine ou dans le Morbihan. Les gagnants devront venir récupérer leur lot dans le mois suivant l'annonce des résultats. Passé ce délai, les gagnants ne pourront plus obtenir l'attribution de leur lot.

Le gagnant du voyage devra prendre contact avec Valérie Leroy de l'agence de voyage Havas dans le mois suivant l'annonce des résultats : Havas Voyages, 1 rue du Maréchal Joffre BP 90232 – 35102 Rennes Cedex 3 – Tél 02 99 79 06 78 – email : ag.ltrennes.joffre@havasvoyages.fr. Passé ce délai, le gagnant ne pourra plus obtenir l'attribution de son lot. Le gagnant devra réaliser son voyage avant le 31 décembre 2017. Valeur maximum du voyage : 3 400 € TTC.

Article 6

Lot mis en jeu	Valeur du lot
Une semaine de voyage à New York pour 2 personnes comprenant : Vols Paris-New York aller-retour Hébergement en Hôtel 3 étoiles à Manhattan avec petit-déjeuner 4 activités (Tour en bus, tour de la Statue de la Liberté en bateau de nuit, Soirée Gospel à Harlem, Montée à l'Empire State Building) Ou toute autre formule, pour une valeur maximum de 3 400 €	3 400 € Maximum
2 ordinateurs portables	1 000 € maximum par unité
4 tablettes numériques	180 € maximum par unité

Le lot mis en jeu ne sera pas cessible, ni transmissible à quelque titre que ce soit. Le lot ne pourra ni être échangé contre d'autres biens ou prestations ni être remboursé du montant de sa valeur commerciale.

Article 7

La société organisatrice pourra, sans engager sa responsabilité, en cas de circonstances exceptionnelles, étrangères à sa volonté, écourter, proroger, voire annuler la présente opération.

Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise des cadeaux, les gagnants ne pourront pas rechercher la responsabilité de la société organisatrice, ou demander leur contre-valeur en euros ou en nature.

Article 8

La participation au présent concours emportera acceptation pleine et entière du participant, sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Article 9

Les données à caractère personnel des participants collectées dans le cadre du présent jeu-concours par la Société Organisatrice, responsable du traitement, sont obligatoires pour y participer. Elles ne seront utilisées à d'autres fins que la participation au jeu ni cédées à des tiers. Les participants autorisent le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine à utiliser leurs noms et prénoms, pour les besoins de la communication faite autour du présent jeu-concours, sur les sites du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ou sur d'autres supports sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

La Société Organisatrice pourra envoyer par email de l'information commerciale au participant si celui-ci l'a accepté en cochant la case « J'autorise le Crédit Agricole à me communiquer des informations commerciales ».

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, et peuvent s'opposer pour motif légitime au traitement informatique de leurs données en écrivant à l'adresse suivante : Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, Service Communication, Grand Jeu Concours « Gagnez un voyage à New York » – 4, rue Louis Braille 35136 Saint-Jacques de la Lande.

Article 10

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP NEDELLEC, LE BOURHIS, LETEXIER, VETIER Huissiers de justice à 2 avenue Charles Tillon à Rennes. Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Les frais de port simple au tarif lent en vigueur, ainsi occasionnés, seront remboursés sur demande par la société organisatrice.